



DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : n° P147_2020

Date : le 13 mars 2020

OBJET : Agence postale intercommunale – Pôle de Proximité de Douve et Divette – Contrats de maintenance vidéo protection et de télésurveillance

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin gère l'agence postale intercommunale située sur la zone d'activité Le Pont à Martinvast au sein des locaux du Pôle de Proximité de Douve et Divette.

L'agence postale intercommunale est ouverte en journée du lundi au samedi midi et son activité implique le dépôt et l'échange de valeurs (produits postaux, espèces monétaires, chèques, ...).

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes – usagers et personnel – il a été décidé de doter le siège du Pôle de Proximité de Douve et Divette et plus particulièrement la zone dédiée à l'agence postale, d'un système de détection intrusion (bouton hold-up) et vidéo protection.

Le dispositif retenu est celui proposé par la société Delta Security Solutions, en complément du dispositif anti intrusion développé par la même société et déjà installé au sein du Pôle de Proximité de Douve et Divette.

Pour garantir le bon fonctionnement de cette installation et un usage optimal, il convient de disposer d'un contrat de maintenance de vidéo protection et de télésurveillance.

Aussi, il est proposé de souscrire avec la société Delta Security Solutions :

- un contrat de maintenance de vidéo protection d'un montant de 441,36 € HT pour une période d'un an à compter de la date de mise en fonctionnement, avec possibilité de reconduction expresse d'une année,
- un contrat de télésurveillance d'un montant de 327,60 € HT pour une période d'un an à compter de la date de mise en fonctionnement, avec possibilité de reconduction expresse d'une année,

- Soit un montant total de 768,96 € HT pour une période d'un an à compter de la date de mise en fonctionnement.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° DEL2019_001 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification N° 4,

Décide

- **De signer** les contrats de maintenance de vidéo protection et de télésurveillance du siège du Pôle de Proximité de Douve et Divette avec la société Delta Security Solutions, Parc d'affaires de Dardilly – BP70 – 69543 CHAMPAGNE AU MONT D'OR CEDEX pour une période d'un an à compter de la date de mise en fonctionnement pour un coût total sur la période de 768,96 € HT soit 922,75 € TTC,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au Budget principal, chapitre 011, nature 6156 (maintenance),
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN